

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE de la Seine-Saint-Denis



RÉSULTATS					du 01/12/2022 à 08h00			au 08/12/2022 à 17h00		
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	11 740	Y a-t-il eu carence de		\square	Nombre de listes présentées			6	
B. Nombre de votants	B =	4 910	candidatures?	Oui	Non	Nombre de sièges	à pourvoir	P =	10	
C. Bulletins blancs ou nuls D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	C = D =	89 4 821				Quotient électoral ($G = \frac{D}{P} = \frac{482}{10}$	*	,	32,10	

Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = S/G	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport S K+1 jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste	
FNECFP	1 565	3	1er slêge	2° - 391,25	3eme siège		4
T Educ'action	207	0					0
	300	0					0
UNSA	514	1					1
J	2 135	4	1° - 427,00				5
n-CFDT	100	0					0
F	syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures NECFP Educ'action	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures 1 565	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures 1 565 3 NECFP	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures Nom de l'organisation syndicale de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = n) à chaque liste selon la règle du quotient (quotient) jusqu'à l'attribution (retribution) NECFP 1 565 3 Educ'action 207 0 300 0 INSA 514 1 2 135 4 1° - 427,00	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures NECFP 1 565 3 2° - 391,25 Educ'action 207 0 300 0 INSA 514 1 2 135 4 1° - 427,00	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures de buillétins valables recueillis par chaque liste S (Total = D) à chaque liste selon la règle du quotient K = S/G du rapport S/K+1 jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) NECFP 1 565 3 2° - 391,25 Educ'action 207 0 INSA 514 1 2 135 4 1° - 427,00	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures NECFP 1 565 3 2° - 391,25 Educ'action 207 0 300 0 INSA 514 1 2 135 4 1° - 427,00

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :							
Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)				

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote						
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature				

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)